

Il faut d'abord progresser dans la voie d'un règlement des grandes questions politiques avant d'aborder les deuxième et troisième étapes, puisque sans quelque évolution dans le sens d'un aplanissement des problèmes qui peuvent engendrer des conflits internationaux, nos alliés et nous ne pourrions procéder avec sécurité à des réductions considérables de notre système défensif. Cependant réduire les effectifs militaires à 2,500,000 dans le cas des États-Unis et de l'Union soviétique, et à 750,000 en ce qui concerne la France et le Royaume-Uni, ainsi qu'on le propose pour la première étape, marquerait un progrès considérable dans la voie du désarmement.

Durant la première étape, les quatre Puissances placeraient aussi certaines armes stipulées sous une surveillance internationale, dans des dépôts situés sur leurs propres territoires. Voilà, à notre sens, une façon très utile d'amorcer les réductions plus importantes d'armements envisagées pour les deuxième et troisième étapes; alors les plafonds des effectifs réduits détermineraient les quantités d'armements à conserver.

Les propositions de désarmement nucléaire prévoient que les engins atomiques seraient interdits, sauf en cas de défense contre une attaque par les armes, qu'on cesserait de produire des matières fissiles à des fins d'armement, que l'énergie des réserves d'engins nucléaires serait détournée vers des utilisations pacifiques et, enfin, qu'on vérifierait par un régime efficace d'inspection si les États respectent leurs obligations à cet égard. La mise en œuvre de telles propositions mettrait d'abord un terme à la course aux armements atomiques, puis renverserait la tendance en réduisant les réserves d'armes nucléaires.

Il est aussi pourvu à l'établissement d'un calendrier selon lequel les explosions nucléaires expérimentales seraient, en tout premier lieu, suspendues pour un an. Si l'on fait suffisamment de progrès vers des arrangements visant à arrêter la production de matières fissiles pour les armements, la période de suspension serait prolongée d'une autre année. Ainsi les propositions traitent la suspension des essais comme une question appelant des mesures immédiates tout en maintenant le problème dans sa véritable perspective, car la cessation des essais ne peut mettre fin à la course aux armements nucléaires.

Afin d'assurer que toutes les parties à l'accord remplissent leurs obligations, et pour diminuer les dangers d'une attaque par surprise, les Puissances occidentales ont formulé un certain nombre de propositions relatives au contrôle et à l'inspection. Ces propositions fourniraient des méthodes permettant de vérifier si l'on se conforme à la suspension des expériences nucléaires et à l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Elles renfermeraient aussi des dispositions pour l'inspection aérienne et au sol, en vue d'aider à la protection contre une attaque par surprise. Nous croyons qu'il est de la plus haute importance que de tels régimes d'inspection soient en fonctionnement si nous voulons nous assurer qu'en vertu d'un traité de désarmement les nations jouiront du degré de sécurité que leur fournissent leurs moyens actuels de défense. A cause de cette conviction, le Gouvernement canadien a consenti, à condition que l'Union soviétique en fasse autant, à ce que le Canada, en tout ou en partie, soit inclus dans un régime équitable d'inspection aérienne et il fera de son mieux pour s'assurer que ce régime fonctionne efficacement. Nous sommes d'avis qu'on pourrait commencer utilement dans les régions arctiques à établir des sauvegardes contre une attaque par surprise.

Le Gouvernement canadien n'a qu'un désir: trouver le moyen d'empêcher la guerre, car une guerre, quelle qu'elle soit, pourrait allumer l'étincelle d'une conflagration nucléaire. Nous sommes d'avis que les propositions peuvent servir de base pratique à une première étape, à partir de laquelle nous pourrions travailler avec confiance à la mise en œuvre de mesures à plus longue échéance. Dans l'élaboration de ces propositions, nous avons toujours cherché, avec nos alliés, à tenir compte des intérêts légitimes et de la politique de l'Union soviétique. Nous avons fait de sérieux efforts pour réaliser les conditions favorables à une action immédiate, parce que nous avons la conviction qu'à mesure que le temps passe, le problème du désarmement se complique, mais que si l'Union soviétique fait preuve d'un même esprit de coopération dans les négociations, nous aboutirons bientôt à des résultats appréciables.

Le délégué de l'Union soviétique avait semblé voir d'un œil plutôt favorable certaines des propositions occidentales, dont plusieurs avaient été présentées antérieurement une à une. Toutefois il s'est élevé vigoureusement contre les